



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

6 MAI 2013 A 18 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE

Étaient présents : Mesdames Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Bernadette FISCHER (HAIRONVILLE), Frédérique CHALOPPE (COUSANCES), Messieurs Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE), Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE), Michel PEDRETTI (Ancerville), Denis VARNIER (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Francis COLIN (BAZINCOURT), Christophe CAMONIN (BRILLON), Hugues BERTHELON (JUVIGNY), Claude DAOUZE (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE), Jean-Noël ARMANINI (LISLE), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Jean GAVAZZI (NANT le PETIT), Yannick INTINS (RUPT), Roland LAVANDIER (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX).

Absents : Madame Delphine MALTHIERY (COUSANCES, non suppléée), Messieurs Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS, non suppléé), Francis THIRION, Régis DUPONT (COUSANCES, excusés, non suppléés)

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 30 Avril 2013



ORDRE DU JOUR

Adhésion de MAULAN à notre CODECOM

Gouvernance CODECOM

Bâtiment CODECOM

Validation du devis de mise en place de l'alarme

Maisons de Santé

Avenants, rédaction des baux, diagnostic performances énergétiques et électriques

Assurance dommage-ouvrage

Lancement d'une consultation

Personnel

Frais de déplacement stagiaires

Actions Jeunesse
Facturation des AAA

Ordures ménagères
Facturation entrées déchetterie au SIGOM
Admissions en non-valeur
Décision modificative

Demandes de subvention
(façades, associations)

Questions diverses



Jacky LEMAIRE accueille les membres de l'assemblée générale dans les locaux de la Communauté de Communes et après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 18 h 40.

1 – DEMANDE D'ADHESION DE MAULAN A NOTRE CODECOM :

Par délibération en date du 4 avril 2013, le Conseil Municipal de MAULAN a demandé son rattachement à notre Communauté de Communes par 7 voix pour et 2 voix pour la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Jacky LEMAIRE propose au Conseil de délibérer sur cette demande et obtient un accord à l'unanimité.

Il précise que, pour des raisons fiscales et budgétaires, cette adhésion ne sera effective qu'à compter du 1^{er} Janvier 2014.

Les statuts de la CODECOM vont devoir être modifiés, la CODECOM va donc prendre une délibération pour intégrer MAULAN dans son périmètre et **chacune des communes devra se prononcer également, dans un délai de 3 mois, pour ou contre cette intégration** (*l'absence de délibération vaudra accord tacite*).

Dès à présent, les élus de MAULAN seront invités aux différentes réunions et conseils communautaires afin de préparer leur intégration et l'ensemble des services leur sera ouvert également.

MAULAN adhère au SIGOM du Haut Barrois pour la partie Ordures ménagères, désormais, notre CODECOM se substituera à ce syndicat qui devrait, à court terme, être dissout.

Quant aux communes de TANNOIS et NANT le GRAND, la Préfète attend le 1^{er} Juin pour donner son avis.

Meuse Grand Sud a lancé une étude visant à intégrer TANNOIS mais pas NANT le GRAND pourtant favorable à la Communauté d'Agglomération.

2 – GOUVERNANCE DE LA CODECOM :

Jacky LEMAIRE informe l'assemblée que, suite à la décision du 18 Mars 2013 sur la nouvelle répartition des sièges au Conseil Communautaire, la Préfecture nous invite à redélibérer pour cause d'interprétation erronée de la circulaire et non respect de la procédure.

La répartition du nombre de délégués selon un accord local a été actée mais il faudra prendre 2 délibérations : l'une, en cas d'adhésion de MAULAN, l'autre, en cas de non adhésion.

Les deux tableaux de répartition sont distribués à chaque membre du Conseil et il est précisé qu'un modèle de délibération sera adressé à chacune des communes .

ATTENTION : dans ce cas, absence de délibération ne vaut pas accord tacite.

3 – BÂTIMENT CODECOM – Système d'alarme et de vidéo surveillance :

Etant donné la recrudescence des cambriolages sur notre territoire, Jacky LEMAIRE rappelle que lors du Conseil Communautaire du 10 Décembre 2012, les élus avaient donné leur accord pour la consultation d'entreprises spécialisées dans la vidéo surveillance et les systèmes d'alarme.

Trois devis ont été demandés, deux ont été reçus :

-
- PIERRELEC : 3 747.00 € HT

Après avoir donné les explications nécessaires, le Conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise PIERRELEC. Autorisation est donnée au Président pour signer le devis et tout autre document nécessaire.

4 – MAISONS DE SANTE :

Avenants pour LISLE en RIGAULT :

Le cabinet d'architectes nous a récemment fait parvenir 3 avenants :

- *CONFIBAT : Isolation extérieure*
Fourniture et pose d'un isolant de 20 cm au lieu de 15 cm prévus au marché : + 6 321.00 € HT
La couvertine, prévue également dans le lot "Étanchéité" sera retirée du lot "Isolation extérieure" : - 8 800.00 € HT
- SOREIP : Plâtrerie
Mise en place d'une membrane d'étanchéité à l'air en plafond sur l'ensemble des locaux afin d'améliorer la qualité thermique : + 11 872.80 € HT
- AUDINOT : Menuiserie intérieure
Fourniture et pose d'un châssis vitré sur le bureau du kiné afin d'apporter de la lumière : + 1 637.35 € HT

Ces avenants étant inférieurs à 10 % des montants initiaux, la commission d'appel d'offres n'a pas été sollicitée.

Angelico MATTIONI manifeste son désaccord : toutes les études avaient été réalisées par le bureau d'études et toutes les préconisations pour obtenir un bâtiment BBC auraient dû être prises avant la rédaction du D.C.E.

Devant l'urgence et les retards déjà pris, Jacky LEMAIRE avait donné son accord dès l'automne mais les avenants ont tardé à nous être adressés par les architectes.

Il préconise la rédaction d'un courrier au cabinet d'architecte lui faisant part de notre mécontentement de ces pratiques et d'intervenir, pourquoi pas, sur son compte prorata final.

Après discussions, le Conseil donne son accord pour la signature des 3 avenants et demande au Président de rédiger un courrier à l'architecte.

Rédaction des baux :

Pour cadrer juridiquement la location des Maisons de Santé, Jacky LEMAIRE propose de prendre l'attache de professionnels, à savoir le cabinet comptable FIMECO de BAR le DUC. Il précise que c'est ce cabinet qui va créer la société regroupant les personnels de santé sous la forme d'une S.I.S.A. (*Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires*)

Trois propositions de baux nous sont faites :

- Infirmières d'ANCERVILLE (de Mai à Septembre)..... 300 € HT
- Docteur HEUILLON..... 585 € HT
(*le Docteur HEUILLON étant déjà en société ne peut intégrer une nouvelle société*)
- S.I.S.A. LISLE en RIGAULT..... 585 € HT
- S.I.S.A. ANCERVILLE..... 585 € HT

A noter que FIMECO nous a accordé une remise de 20 % sur l'ensemble de ces tarifs (remise déduite des tarifs proposés).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil suivent l'avis du Bureau et décident de valider la proposition de FIMECO. LE Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Diagnostic de performance énergétique et électrique :

En tant que propriétaire bailleur, la CODECOM est tenue de fournir ce document aux futurs locataires des Maisons de Santé.

En effet, la réglementation vient d'évoluer et le rapport fourni par le bureau d'études du cabinet d'architecte ne suffit plus, il faut une qualification supplémentaire pour réaliser ce type d'études sur des bâtiments à vocation tertiaire.

Le Conseil donne son accord pour une consultation de prestataires habilités.

Par ailleurs, la SOCOTEC a sollicité la CODECOM pour réaliser une vérification initiale de l'installation électrique, non obligatoire mais qui couvrirait la CODECOM en cas de problèmes futurs occasionnés par les utilisateurs des installations électriques. La prestation se chiffre à 520 € HT.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

5 – ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE:

Afin de garantir la CODECOM contre les vices de constructions et les risques de défaillance des entreprises durant les 10 ans qui suivent un chantier, Jacky LEMAIRE propose de consulter des assureurs spécialisés dans ce type de couverture.

Il précise que le coût est élevé (*environ 1 % du coût de la construction, maîtrise d'œuvre comprise*) avec un prix plancher de 750 000 €/opération. Le coût de l'assurance est à débiter dès la réception des travaux.

A noter que, cette assurance ne pouvant être contractualisée qu'avant la réception des travaux, la CODECOM ne pourrait pas couvrir la Maison de Santé d'ANCERVILLE.

Malgré la somme importante que cette assurance représente, les élus admettent que sur des réalisations importantes ceci peut s'avérer utile et sont d'accord pour qu'une consultation soit lancée pour assurer : la Maison de Santé de LISLE en RIGAULT, le multi-accueil et l'antenne médicale de COUSANCES les FORGES, le multi-accueil et la chaufferie bois de BRILLON en BARROIS.

6 – PERSONNEL :

Jacky LEMAIRE informe l'assemblée que, dans le cadre de son stage, Julien THIRIET est amené à se déplacer dans les diverses communes de notre territoire ainsi que sur les communes voisines pour rencontrer les associations et les autres structures afin de connaître leur fonctionnement et que, de ce fait, la CODECOM doit lui régler ses frais de déplacement.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent.

7 – ACTIONS JEUNESSE :

En date des 17 Septembre et 10 Décembre 2012, le principe d'accueil pour adolescents sur 3 sites durant les petites vacances scolaires avait été retenu puis validé. Le coût engendré par ce dispositif avait été évalué à 10 € par trimestre et par adolescent et les parents/responsables informés de ce coût porté sur la fiche d'inscription mais la délibération n'avait pas été soumise au contrôle de légalité. Le Président demande au Conseil de bien vouloir valider une nouvelle fois ce tarif. A l'unanimité, les membres du Conseil valident le tarif de 10 €/participant/trimestre.

Par ailleurs, le nombre de participants étant en nette diminution, le Conseil pense mettre fin à ce dispositif, la décision sera prise en Juin.

8 – ORDURES MENAGERES :

Facturation de la déchetterie au SIGOM du Haut-Barrois :

Comme chaque année, le Président soumet aux élus le montant de la participation qui sera demandée au SIGOM pour l'accès à la déchetterie à ses communes membres. Il rappelle que ce coût est basé sur le coût moyen par habitant de la CODECOM SAULX et PERTHOIS et multiplié par le nombre d'habitants de MAULAN et NANT le GRAND uniquement car géographiquement plus proches et donc plus susceptibles de s'y rendre.

Pour l'année 2012, le coût est proposé à 23.50 € par habitant.

A l'unanimité, le Conseil valide ce tarif et charge le Président de son recouvrement.

Admission en non-valeur :

Jacky LEMAIRE informe le Conseil de la transmission de deux dossiers de demande d'admission en non-valeur :

L'un concerne un particulier de COUSANCES les FORGES pour 300.00 € et l'autre concerne la société qui reprenait l'aluminium pour le recyclage pour 1 184.94 €

Ne pouvant s'opposer à ces demandes, le Conseil accepte d'annuler ces factures.

Décision modificative :

L'article 673 qui permet d'annuler les titres en cas d'erreur de facturation sur le nombre de personnes au foyer sur l'année écoulée n'a pas été assez provisionné pour faire face à toutes les futures annulations. Le Président propose de virer 5000 € de l'article 6026 sur l'article 673.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition.

9 – DEMANDES DE SUBVENTION :

FACADES :

- Deux dossiers de demande sont présentés et acceptés à l'unanimité :
- Monsieur VENESQUE à HAIRONVILLE :
montant des travaux : 3 400.00 € TTC ; subvention : 12.5 % du montant.
 - Monsieur DELAPORTE à ANCERVILLE :
montant des travaux : 7 150.28 € TTC ; subvention : 12.5 % d'un montant plafonné à 3 660 €

Jacky LEMAIRE rappelle les demandes examinées lors du Conseil Communautaire précédent et informe les élus que les pièces complémentaires demandées afin de pouvoir se prononcer sur le montant des subventions accordées ont été produites. Il en fait le détail pour chacune des demandes :

- **INSTANCE LOCALE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE :**
La demande portait principalement sur une facture importante relative à la réparation du véhicule destiné au transport des repas.
Un bilan comptable et une prévision budgétaire 2013 ont été adressés à la CODECOM et, à l'unanimité, le Conseil vote une subvention de 2000 €.
- **HANDBALL :**
Au titre du démarrage de ce club intercommunal, un accord de principe pour une subvention de 1500 € avait été pris.
Après production du budget prévisionnel, les membres du Conseil valident la somme de 1500 € non renouvelable tacitement.
- **PUISSANCE RADIO :**
A titre exceptionnel et après production du bilan et du budget prévisionnel, le Conseil Communautaire accorde une subvention de 300 €.
- **MEUSE ATTELAGE :**
L'association sollicite la CODECOM pour une aide financière dans le cadre de l'organisation de son 12^{ème} concours d'attelages qui aura lieu les 25 et 26 Mai 2013 à COUSANCES.
Lecture est faite des bilan et budget prévisionnel et après en avoir délibéré, le Conseil accorde une subvention de 500 €.

10 – INFORMATIONS DIVERSES :

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Jacky LEMAIRE donne la parole à Bernard HENRIONNET en charge de ce dossier.

Ce dernier regrette le manque de participation des communes et rappelle que celles-ci doivent être présentes pour faire entendre leur voix et éviter ainsi que des orientations regrettables ne soient prises par les cabinets intervenants.

Le bureau d'études a présenté à la commission SADD le diagnostic issu de la phase 1 (*la présentation sera disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes*).

La phase 2 (*détermination des scénarios d'évolution et de développement*) va débiter, deux séries d'ateliers sont prévus les 14 juin et 5 juillet (*une forte mobilisation des élus est souhaitée*).

Le 31 mai, une visite du territoire sera organisée à destination des élus. Lors de cette visite, deux universitaires présenteront des éléments marquants du patrimoine industriel et du paysage karstique de la CODECOM.

Pour ces ateliers, et ces visites, des invitations seront transmises aux mairies pour préciser les lieux et horaires.

PLANTATION :

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la Grande Guerre, Denis VARNIER propose de planter un chêne sessile en référence à l'adresse du siège de la CODECOM.

Le Conseil est d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 20 h 00.

